



Conseil communal d'Etagnières

Etagnières, le 05 mars 2026

Aux membres du
Conseil communal d'Etagnières

CONVOCATION

No 20 de la législature 2021 – 2026

Assemblée du Conseil communal

Salle des Combles

Jeudi 19 mars 2026 à **20h.00** précise

Mesdames, Messieurs,

Le bureau du Conseil communal vous invite pour la 20^{ème} séance de la législature 2021-2026.

Celle-ci est publique.

Ordre du jour

1. Accueil, appel.
2. Communication(s) du Bureau.
3. Communication(s) de la Municipalité.
4. Adoption du PV de l'assemblée du 11 décembre 2025
5. Adoption du préavis 48/03.2026 – Ajustement du bilan pour le passage au MCH2.
6. Adoption du préavis 49/03.2026 – Règlement communal sur l'utilisation de systèmes de vidéosurveillance.
7. Adoption du préavis 50/03.2026 – Règlement communal sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires.
8. Adoption du préavis 51/03.2026 – Demande d'autorisation d'accepter, par donation, la parcelle 1022 propriété de la confrérie catholique d'Etagnières.
9. Informations de la Municipalité :
 - a. *Modification de la réglementation du stationnement sur les parkings publics communaux.*
 - b. *Déchetterie : traitement des plastiques.*
 - c. *Extension du centre sportif : point de situation du dossier.*
 - d. *Rénovation énergétique Bourg 1 : situation des travaux.*
10. Divers et propositions individuelles.

Le bureau vous attend toutes et tous et vous adresse ses meilleures salutations.

Le bureau

Annexes :

- PV de la dernière séance du Conseil communal du 11 décembre 2025.
- Préavis, rapports et tous documents en relation avec l'ordre du jour.

Copie pour information à la préfecture du district du Gros-de-Vaud.

Procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2025
(No 19 de la législature 2021 – 2026)

Le Conseil communal d'Étagnières a été convoqué le jeudi 11 décembre 2025 à 19h.00 avec l'ordre du jour suivant :

1. **Accueil, appel.**
2. **Communication(s) du Bureau.**
3. **Communication(s) de la Municipalité.**
4. **Mérites 2025.**
5. **Adoption du PV de l'assemblée du 02 octobre 2025.**
6. **Adoption du préavis 45/12.2025 – Budget 2026.**
7. **Adoption du préavis 46/12.2025 – Adaptation des montants de rétribution et instauration d'un régime de prévoyance professionnelle pour les membres de la Municipalité ainsi que l'adaptation des indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2026 - 2031.**
8. **Adoption du préavis 47/12.2025 – Modification des statuts de l'Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE).**
9. **Informations de la Municipalité :**
 - a) *Route de Morrens – Situation des travaux envisagés.*
 - b) *Occupation du Parking de l'Etang.*
 - c) *Etude de requalification de la RC401.*
 - d) *Coup de balai 2026.*
 - e) *Rétrospectives 2025 / perspectives 2026.*
 - f) *Vœux de la Municipalité.*
10. **Divers et propositions individuelles.**

Présidence : Madame Laurence Vuichard Isaaz, Présidente.

Se sont excusés : Madame Candil Marie-Agnès ainsi que Messieurs Casale Marcello, Hoyois Christian, Isaaz Olivier, Martin Benoît et Michellod Denis.

Absences non excusées : aucune.

En préambule, Madame la Présidente déclare que :

- le conseil communal a été régulièrement convoqué par écrit, dans le délai imparti selon l'art.48 du Règlement du conseil communal d'Étagnières.
- la séance est ouverte au public (*art. 51 du Règlement du conseil communal d'Étagnières*).
- aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il en ait obtenu la permission du Président (*art. 68 du Règlement du conseil communal d'Étagnières*).

Puis, Madame la Présidente demande à l'assemblée si l'ordre du jour est accepté ou si des modifications doivent être apportées. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par les membres présents.

1. Accueil, Appel.

L'appel faisant ressortir la présence de 26 conseillères et conseillers, le quorum est ainsi atteint (*art. 50 du Règlement du conseil communal d'Étagnières et art.26 LC*). L'assemblée peut valablement délibérer. Madame la Présidente déclare la séance ouverte et souhaite qu'elle soit fructueuse. Elle se réjouit qu'elle se déroule dans une atmosphère de convivialité et d'ouverture.

2. Communication(s) du Bureau.

Madame la Présidente annonce et lit la lettre de démission du Président du Conseil communal, M. Patrick Nessi, et demande à l'assemblée de porter à l'ordre du jour les modifications suivantes :

- au pt. 6 : Election à la Présidence du Conseil communal.
- au pt. 7 : Election à la Vice-présidence du Conseil communal.

De ce fait, les pts. 6 – 10 sont décalés de deux numéros.

À l'unanimité des membres présents, ces modifications ainsi que l'ordre du jour sont acceptés tels que présentés.

M. Nessi qui est présent prend la parole et déclare qu'il doit quitter la Commune et il remercie tout le monde pour l'accueil qui lui a été réservé et il espère nous revoir en diverses circonstances.

Madame Laurence Vuichard Isaaz le remercie pour les 18 mois de Présidence qu'il a assumé.

3. Communication(s) de la Municipalité.

M. Pascal Favre, Syndic, demande de rajouter l'objet suivant : "Réfection des chemins AF : travaux envisagés en 2026" au pt.11 "Informations de la Municipalité".

4. Mérites 2025.

Jeudi 11 décembre 2025, en préambule du dernier conseil communal de l'année, les Corbeaux, presque au complet, se sont redressés sur leurs pattes et, de leur bec, ont lissés leurs plumes, pour honorer leurs championnes et champions.

En préambule, le Syndic, M. Pascal Favre, encourage quiconque qui serait au courant d'un « Méritant potentiel » de bien vouloir l'annoncer auprès du greffe municipal.

Puis, il relève les performances de chacune et chacun et, M. Roger Bataillard, Municipal du dicastère de l'instruction publique leur remet un diplôme accompagné d'une attention. Voici le palmarès des lauréats :

- Leila Fersini en danse Hip-Hop :
 - Championne suisse de Hip Hop.
 - 7ème au championnat du monde à Ljubljana en Slovénie.
- Florian Chatelan en jeux de mathématique et de logique :
 - 12ème en "régional".
 - 6ème en "national".
 - 42ème en "international".

En finalité, par leurs applaudissements, les conseillères et conseillers félicitent ces dignes représentants de notre Commune.

5. Adoption du PV de la séance du 02.10.2025.

Le PV de la séance du 02.10.2025 a été transmis aux membres du Conseil communal avec la convocation de ce jour. Il est déposé sur la table à disposition des conseillères et conseillers. Sa lecture n'est pas demandée mais, M. J.-P. Martin demande la modification suivante au pt.7.d "la commune d'Assens étant toujours en discussion avec le propriétaire de leur terrain d'entraînement, que devient le projet si Etagnières devait se retrouver seule ?"

À l'exception de cette demande de modification, le PV de la séance du 02.10.2025 est accepté à l'unanimité par les membres présents.

Madame la Présidente prie le secrétaire d'effectuer cette modification puis de l'insérer dans les archives.

6. Election à la Présidence du Conseil communal.

Madame la Présidente déclare qu'elle est candidate au poste de Présidente du Conseil communal mais demande si un(e) (ou des) conseiller(ères) serai(en)t candidat(es). Ce n'est pas le cas et, aussitôt, elle est élue par acclamation de l'assemblée.

Madame Laurence Vuichard Isaaz est ainsi élue Présidente du Conseil communal pour la période courant du 11 décembre 2025 au 30 juin 2026.

7. Election à la Vice-présidence du Conseil communal.

Madame la Présidente annonce que M. Dominique Martin est candidat pour la période courant jusqu'au 30 juin 2026 mais demande si un(e) (ou des) conseiller(ères) serai(en)t candidat(es). Ce n'est pas le cas et, aussitôt, il est élu par acclamation de l'assemblée.

M. Dominique Martin est ainsi élu Vice-président du Conseil communal pour la période courant du 11 décembre 2025 au 30 juin 2026.

8. Adoption du préavis 45/12.2025 « Budget 2026 ».

Le préavis municipal (*inséré dans le document "Budget 2026"*) et le rapport de la Commission de gestion et des finances, demandant aux conseillères et conseillers d'accepter le Budget ordinaire 2026 ainsi que le tableau des dépenses d'investissements sur 10 ans (2017 - 2026) ayant été joints à la convocation, ils ne sont pas lus.

M. Pascal Favre, Syndic, précise d'emblée que le budget 2026 est le premier à être établi avec le nouveau plan comptable harmonisé MCH2. En juin 2026, les comptes 2025 seront les derniers à être présentés sous l'égide du plan comptable MCH1.

M. Pascal Favre, Syndic, passe en revue le dossier que les conseillères et conseillers ont reçu avec la convocation en donnant la possibilité aux membres d'intervenir à tout moment.

Il précise que ce budget, qui a déjà été bien développé lors de l'Arrêté d'imposition traité lors de la séance du 02 octobre 2025, est basé sur 1195 habitants au 1^{er} janvier 2026 et un taux de 73%.

Ce budget, avec des charges de Frs. 6'527'574.- (2025 : 6'770'280.-) et des revenus estimés de Frs. 6'347'961.- (2025 : 6'677'732.-), laisse apparaître, au budget de fonctionnement, un excédent de charges de 179'613.- (2025 : 92'548.-) après des amortissements administratifs de CHF 437'600.- (2025 : 534'100.-).

M. le Syndic relève les charges les plus importantes qui sont :

- la contribution nette des péréquations pour notre commune a fortement augmenté par rapport au budget 2025. Elle est très supérieure à la moyenne de ces dix dernières années (1'205'721.-) et se chiffre à Frs. 1'398'843.- (2025 : 1'205'480.-) (budget 2024 : 1'604'907.-; budget 2023 : 1'075'121.-; budget 2022 : 1'294'672.-; budget 2021 : 1'536'157.-; budget 2020 : 1'225'426.-; budget 2019 : 1'183'431.-; budget 2018 : 1'065'564.-; budget 2017 : 964'323.-; budget 2016 : 902'125.-).

Ce montant conséquent représente ~21.43% (2025 : ~17.80%) du total des charges de notre budget de fonctionnement. Cela correspond à la valeur d'~30

points d'impôts (2025 : ~27 points d'impôts), ce dernier se situant à Frs. 46'869.- (2025 : 45'069.-) selon le décompte final de péréquation 2024 de notre commune.

- le montant de la contribution pour la réforme policière, qui est lui aussi impacté par la valeur du point d'impôt, est en hausse de 2.06% (2025 : 22.70%) et se chiffre à Frs. 181'212.- (2025 : 177'547.-) ce qui correspond à ~3.87 (2025 : ~3.94) points d'impôts.
- la participation de notre commune aux coûts de l'ASIRE est légèrement à la hausse, conformément aux prévisions budgétaires de cette association formulées pour 2026, pour Fr. 801'323.- (2025 : 789'951.-) soit Frs. 673.95 (2025 : 669.45)/habitant. En contrepartie, les locations des classes, salles de gymnastique et terrains de sport sont estimées à Fr. 230'000.-
- l'EFAJE dont la contribution envisagée est estimée à Frs. 450'000.- pour 2026 (2025 : 500'000.-). Les infrastructures réalisées dans notre commune pour ces domaines d'activité en relation avec l'EFAJE nous permettent de tabler sur des rentrées identiques à 2025 pour les locations soit frs.292'980.-
- sur la base de considérations du Canton, la Municipalité a décidé de prendre des mesures particulières pour le compte 7300 (*Gestion des déchets urbains*) au sein de notre commune qui n'a pas toujours été équilibré lors des précédents exercices. Ces mesures seront de deux ordres avec d'une part la fin de la collecte des plastiques en benne à la déchetterie et d'autre part l'augmentation des taxes forfaitaires :
 - CHF 130.- par an (*TVA non comprise*) par ménage d'une personne (*actuellement 110.- par an*).
 - CHF 260.- par an (*TVA non comprise*) par ménage de deux personnes et plus (*actuellement 220.- par an*).

Pour les entreprises qui ont recours au service communal pour l'élimination de leurs déchets, la taxe est fixée à :

- CHF 200.- par an (*TVA non comprise*) par micro-entreprise et commerce de minime importance (*actuellement 100.- par an*).
- CHF 400.- par an (*TVA non comprise*) par entreprise et commerce de moyenne importance (*actuellement 300.- par an*).
- CHF 800.- par an (*TVA non comprise*) par entreprise et commerce qui génèrent d'importantes quantités de déchets (*actuellement 600.- par an*).

Les divers plastiques devront être éliminés directement par le biais des sacs blancs taxés ou rapportés aux points de collecte des magasins qui génèrent ces déchets ou pour certains types d'emballages, qui peuvent être recyclés (*flaconnages divers, briques de lait, films d'emballages, barquettes etc...*), dans des sacs taxés dédiés à cet effet.

L'entrée en vigueur de ces différentes mesures se fera progressivement en 2026 après la mise en œuvre d'un concept d'informations détaillées à la population et aux entreprises concernées.

- par rapport au budget 2025, le volume des charges diminue de Frs. 242'706.- ou ~3.58%
- par rapport au budget 2025, le volume des revenus diminue de Frs. 329'771.- ou ~4.94%
- la marge d'autofinancement se situe à hauteur de Frs. 367'539.- (2025 : 450'422.-).

M. Burri : quel est le montant d'économie de passer de la benne aux sacs taxés blancs pour le plastique ?

M. Pascal Favre, Syndic : l'économie est estimée à ~10'000.- par année.

M. Delmonico : au compte 3410 (*Sports*) figure un remboursement de tiers pour Frs. 10'200.-; d'où proviennent-ils ? et qu'en est-il de la discussion au Grand Conseil sur la participation des communes ?

M. Pascal Favre, Syndic : ces 10'200.- proviennent de remboursements de prestations de services. Quant à la discussion au Grand Conseil, il n'en n'a pas été tenu compte dans ce budget 2026.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente donne la parole au rapporteur de la commission de gestion et des finances.

M. Karim Marlève, Vice-président de la Commission de gestion et des finances, parcourt leur rapport et en lit les conclusions qui demandent :

- d'adopter le budget ordinaire 2026 présentant un excédent de charges de CHF. 179'613.- .
- de prendre acte du budget d'investissements avec les réserves qu'il comporte.
- de prendre acte des autres éléments du rapport sur le budget 2026, notamment du tableau des dépenses d'investissements pour l'exercice 2026 et de son financement.

Ensuite de quoi, la parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du Préavis municipal qui stipule :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉTAGNIERES

- *après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2026 et du préavis de la Municipalité,*
- *après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude de cet objet,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

décide :

1. *d'adopter le budget ordinaire 2026 présentant un excédent de charges de Fr. 179'163.- ;*
2. *de prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte ;*
3. *de prendre acte des autres éléments du rapport sur le budget 2026, notamment du tableau des dépenses d'investissements pour l'exercice 2026 et de son financement.*
et peut ainsi passer au vote.

Votation : Par 24 oui et une abstention, les conseillères et conseillers présents du Conseil communal d'Étagnières acceptent les conclusions du préavis municipal no 45/12.2025 telles que présentées.

9. Adoption du préavis 46/12.2025 – Adaptation des montants de rétribution et instauration d'un régime de prévoyance professionnelle pour les membres de la Municipalité ainsi que l'adaptation des indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2026 - 2031.

Le préavis municipal ainsi que le rapport de la commission de gestion et des finances, demandant aux conseillères et conseillers d'accepter l'adaptation des montants de rétribution et l'instauration d'un régime de prévoyance professionnelle pour les membres de la Municipalité ainsi que l'adaptation des indemnités des

membres du Conseil communal pour la législature 2026 – 2031 ayant été joints à la convocation, ils ne sont pas lus.

M. Pascal Favre, Syndic, passe en revue le préavis que les conseillères et conseillers ont reçu avec la convocation en donnant la possibilité aux membres d'intervenir à tout moment.

M. Ph. Isaz est d'accord avec la proposition de la Municipalité, cependant à son avis, la présentation de ce point dans le préavis demande un complément d'information ainsi qu'un aménagement.

Il rappelle que selon la LPP, toute personne salariée soumise à l'AVS qui perçoit un revenu annuel supérieur au seuil d'entrée de CHF. 22'680.- doit être affiliée à cotiser à la LPP. À ce jour, la Municipalité n'est pas concernée.

Toutefois, dans certains cas, la caisse de pension peut autoriser une assurance volontaire si le salaire est inférieur au seuil LPP. Mais cela doit être prévu dans le règlement de la caisse de prévoyance.

Auprès de quelle fondation, ou assurance, le personnel communal est-il assuré en LPP ?

Selon le rapport de la Commission de gestion et des finances, on nous précise que cette couverture complémentaire LPP serait assurée par SwissLive. Est-ce le cas pour l'ensemble du personnel ?

Quel est le taux de cotisation à charge de la commune et du salarié ?

Quel est le montant de coordination fixé dans des statuts que la commune détient ?

M. Pascal Favre, Syndic, confirme qu'actuellement l'ensemble des collaborateurs de la Commune est assujéti auprès de Swisslife et le taux de cotisation est paritaire entre la Commune et les employés. Il rappelle que ce qui est envisagé pour la Municipalité est différent de ce qui se pratique pour le personnel communal. L'objectif de la Municipalité, en présentant ce préavis relatif à l'instauration d'un régime de prévoyance professionnelle pour les membres de l'Exécutif, est de permettre à un membre de l'Exécutif, qui doit réduire son taux d'activité professionnelle pour accéder à l'Exécutif, de pouvoir être affilié par la Commune auprès de Swisslife sur une base paritaire pour le montant AVS concerné par sa rétribution municipale. Cet objectif n'a pas lieu d'être un complément de rémunération pour les municipaux mais pour, ponctuellement, un geste d'aide à l'un ou l'autre de ses membres. Le Règlement de la caisse de pension concernée permet ce genre d'affiliation volontaire sans fixer de limite de salaire pour l'admission et il n'y a pas de montant de coordination dans le plan de prévoyance actuellement en vigueur.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente donne la parole au rapporteur de la commission de gestion et des finances.

M. Karim Marlève, Vice-président de la Commission de gestion et des finances, parcourt leur rapport et en lit les conclusions qui demandent d'accepter :

- une augmentation de la rétribution fixe annuelle de 17'000.- à 19'000.- pour le Syndic et de 13'000 à 15'000 pour les Municipaux.
- une augmentation de la rétribution horaire des vacances de 35.- à 40.-.
- suppression des forfaits demi-journée et journée.

La Commission souligne la nécessité de ces adaptations afin d'augmenter l'attractivité des postes de Municipaux et de Syndic.

Ensuite de quoi, la parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du Préavis municipal qui stipule :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉTAGNIERES

- *après avoir pris connaissance du préavis municipal no 46/12.2025,*
- *après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude de cet objet,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

décide :

1. *de modifier les indemnités des membres de la Municipalité ainsi que du Conseil communal à partir du 1er juillet 2026 ;*
2. *d'autoriser la Municipalité à affilier à la Caisse de pension de la Commune un membre de l'Exécutif qui en ferait la demande dans le cas où il réduirait son taux d'activité professionnel pour accomplir son mandat.*
et peut ainsi passer au vote.

Votation : Par 23 oui et deux abstentions, les conseillères et conseillers présents du Conseil communal d'Étagnières acceptent les conclusions du préavis municipal no 46/12.2025 telles que présentées.

10. Adoption du préavis 47/12.2025 – Modification des statuts de l'Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE).

Le préavis municipal ainsi que les rapports des Commissions "Règlements" et "de gestion et des finances", demandant aux conseillères et conseillers d'accepter la modification des statuts de l'Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE) ayant été joints à la convocation, ils ne sont pas lus.

M. Guenzi, membre de la Commission des finances de l'ASIRE confirme le bien-fondé de cette demande.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente donne la parole au rapporteur de la commission des Règlements.

M. Alain Burri, Président de la Commission des Règlements, parcourt leur rapport et en lit les conclusions qui demandent de valider les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

Puis, Madame la Présidente donne la parole au rapporteur de la commission de gestion et des finances.

M. Karim Marlève, Vice-président de la Commission de gestion et des finances, parcourt leur rapport et en lit les conclusions qui demandent de valider les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

Ensuite de quoi, la parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du Préavis municipal qui stipule :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉTAGNIERES

- *après avoir pris connaissance du préavis municipal no 47/12.2025,*
- *après avoir pris connaissance des rapports des Commissions de gestion et finances ainsi que des Règlements chargées de l'étude de cet objet,*

- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

décide :

de valider la modification des statuts à l'article 30 avec l'ajout du texte "Les communes membres versent à l'association la totalité des montants reçus au titre du volet "élèves pondérés" de la péréquation des besoins structurels"
et peut ainsi passer au vote.

Votation : A l'unanimité, les conseillères et conseillers présents du Conseil communal d'Étagnières acceptent les conclusions du préavis municipal no 47/12.2025 telles que présentées.

11. Informations de la Municipalité :

- Route de Morrens – Situation des travaux envisagés par M. Michael Chatelan.
- Occupation du Parking de l'Etang par Messieurs Michael Chatelan et Pierre Valet.
- Etude de requalification de la RC401 par M. Michael Chatelan.
- Réfection des chemins AF : travaux envisagés en 2026 par M. Bertrand Pittet.
- Coup de balai 2026 par M. Pierre Valet.
- Rétrospectives 2025 / perspectives 2026 par M. Pascal Favre.
- Vœux de la Municipalité par M. Pascal Favre.

11.a) Route de Morrens – Situation des travaux envisagés par M. Michael Chatelan.

M. Michael Chatelan annonce que les dégâts à la route de Morrens ont été réparés et mis à charge du compte d'investissement "entretien du patrimoine routier communal et des chemins AF" voté par le Conseil communal le 27 mars 2025.

11.b) Occupation du Parking de l'Etang par Messieurs Michael Chatelan et Pierre Valet.

M. Pierre Valet relève que ce Parking est de plus en plus surchargé et la présence de la gare du LEB, à proximité, l'a transformé en "P+R". De ce fait, la Municipalité envisage un abaissement du temps de parcage autorisé de 12 heures (*actuellement*) à 4 heures de présence.

Les enseignants bénéficieront d'un badge autorisant un assouplissement de cette mesure.

La Municipalité étudie une harmonisation de tous les Parkings d'Étagnières y.c. le Parking du terrain de Foot.

M. J.-P. Martin pour une mise en œuvre quand ?

M. Pierre Valet : au printemps 2026.

M. Guenzi : et les Physio. du Pôle Santé ?

M. Pierre Valet précise que les divers locataires de la Commune, qui seront concernés par ces mesures, seront intégrés dans l'assouplissement des mesures.

M. Vaney : qui contrôlera le respect des directives sur ces Parkings ?

M. Pierre Valet : le Municipal de police.

M. Delmonico : ce sera uniformisé 4 heures partout ?

M. Pierre Valet : oui.

M. J.-P. Martin : le week-end, si une entreprise ferait « ventouse » ?

M. Pascal Favre, Syndic : nous prenons acte de toutes vos remarques qui sont pertinentes et nous en tiendrons compte dans l'élaboration de ce projet qui, de par sa nature, est une thématique de compétence municipale. L'Exécutif veillera à communiquer préalablement à la population les changements imaginés.

M. L. Cherpit relève, selon lui, une inégalité de traitement entre l'entreprise Correia qui doit payer les places qu'il occupe sur ce Parking alors que les Physio. bénéficie gratuitement de places de parc.

M. Pascal Favre, Syndic : l'utilisation n'est pas la même car, l'entreprise Correia utilise des places pour de l'exposition de véhicules qui sont commercialisés.

Il précise également que l'idée, c'est de lutter contre justement "l'idée que ce Parking soit considéré comme un « P+R »" avec une solution la plus simple possible pour des gens qui ont aussi le droit d'utiliser nos Parkings.

11.c) Etude de requalification de la RC401 par M. Michael Chatelan.

M. Michael Chatelan : actuellement, tout est encore en réflexion par la DGMR et les études se feront en finalité de ces réflexions et de la suite qui sera donnée au projet d'enfouissement de la ligne du LEB. Dans une hypothèse favorable, ces études se réaliseront et, dans le cas contraire, il y aura renoncement.

11.d) Réfection des chemins AF : travaux envisagés en 2026 par M. Bertrand Pittet.

M. Bertrand Pittet : le Bureau Mosini & Caviezel élabore actuellement le dossier permettant l'obtention garantie des subsides fédéraux et cantonaux d'~54% pour passer certains tronçons de « chemins stabilisés » à « chemins goudronnés ».

Mais, certains chemins resteront quand même en « stabilisés » et, actuellement, le Bureau Mosini prépare les dossiers pour la phase de réalisation des travaux.

M. Bertrand Pittet remercie également les conseillères et conseillers qui ont participé à la soirée d'info. à la population du 11 novembre 2025 qui était consacrée à la recherche de candidats pour les élections à la Municipalité et au Conseil communal du printemps 2026.

11.e) Coup de balai 2026 par M. Pierre Valet.

M. Pierre Valet annonce que le coup de balai aura lieu le samedi 21 mars 2026 avec, pour des motifs d'intendance, un bulletin d'inscription demandé.

Les écoles seront invitées à y participer sous la forme d'un vendredi par classe.

11.f) Rétrospectives 2025 / perspectives 2026 par M. Pascal Favre.

Rétrospectives 2025 :

- Approbation du Conseil communal le 27 mars 2025 d'un crédit cadre de CHF 1'500'000.- TTC pour les travaux d'entretien et de renouvellement des chemins d'améliorations foncières ainsi que des infrastructures routières du réseau communal et cantonal en traversée de localité.
- Approbation du Conseil communal le 27 mars 2025 de la révision du Règlement de classement des arbres.
- Approbation du Conseil communal le 26 juin 2025 des comptes 2024.
- Approbation du Conseil communal le 26 juin 2025 d'un crédit de CHF 61'500.- TTC pour l'étude jusqu'à la phase d'avant-projet de la restauration de l'Eglise catholique St-Germain d'Assens.
- Approbation du Conseil communal le 26 juin 2025 d'un crédit d'étude de CHF 180'000.- pour l'étude d'extension du centre sportif "Au chemin du Saux".
- Approbation du Conseil communal le 02 octobre 2025 de l'arrêté d'imposition 2026.
- Approbation du Conseil communal le 02 octobre 2025 de la révision des statuts du triage Mèbre - Talent.
- Approbation du Conseil communal le 11 décembre 2025 du budget 2026.

- Approbation du Conseil communal le 11 décembre 2025 de l'adaptation des montants de rétribution et à l'instauration d'un régime de prévoyance professionnelle pour les membres de la Municipalité, ainsi qu'à l'adaptation des indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2026 – 2031.
- Approbation du Conseil communal le 11 décembre 2025 de la révision des statuts de l'ASIRE (*Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens*).
- Poursuite des travaux d'implémentations des applications métiers de la Bourse et du Contrôle des habitants avec l'entreprise Data Consulting.
- Mise en œuvre du nouveau plan comptable MCH2 pour les finances communales.
- Intégration, depuis avril 2025, d'un nouvel employé communal au service de la voirie, M. Dominique Fernbach en remplacement de M. Nicolas Favre démissionnaire au 31 mars 2025.
- Election tacite le 18 mai 2025 de M. Roger Bataillard comme nouveau membre à la Municipalité en remplacement de Mme Annelise Isaaz, Vice-syndic et démissionnaire au 30 juin 2025. Nomination de M. Bertrand Pittet en qualité de Vice-syndic dès le 1er juillet 2025.
- Préparation des élections de mars 2026 (*séance d'information à la population le 11 novembre 2025*) en vue du renouvellement des autorités communales pour la législature 2026 – 2031.
- Travaux préparatoires en vue de l'étude, en partenariat avec la DGMR, de la requalification de la RC401 entre Assens et Cheseaux avec les enjeux qui définiront la mobilité du futur au centre de notre village.
- Mise en stand-by des travaux d'études pour la finalisation d'un plan d'affectation "Etang-Est" sur le secteur de la nouvelle gare et de la zone du Parking de la salle de l'Etang avec approbation lors du conseil communal du 26 septembre 2024, d'un crédit d'étude détaillé permettant de finaliser le PA jusqu'à sa validation par le Conseil communal puis sa ratification par le Conseil d'Etat.
- Mise en stand-by des travaux relatifs à l'étude du centre de la localité au regard de la mise en souterrain du LEB avec la création d'une nouvelle gare proche de la salle de l'Etang en fonction des décisions attendues de la part de la Confédération et du Canton quant à la poursuite d ce projet.
- Travaux d'études en partenariat avec le Bureau JMJ en vue d'améliorer la sécurité piétonnière au sein de la localité.
- Travaux de rénovation de la verrière du hall de la salle de l'Etang.
- Mise à l'enquête et adjudication des travaux de rénovation énergétique de l'immeuble communal de la Rue du Bourg 1 avec une réalisation des travaux prévue au printemps 2026.
- Travaux d'étude, en collaboration avec le Canton et la Confédération, en vue de la mise à l'enquête des travaux de rénovation de divers tronçons de chemins d'améliorations foncières.
- Travaux d'étude, en collaboration avec la Commune d'Assens, pour l'extension potentielle des infrastructures du centre sportif.
- Travaux d'étude, en collaboration avec la Commune d'Assens et la paroisse St-Germain d'Assens, pour l'évaluation des travaux de restauration de l'Eglise catholique d'Assens.

- Travaux relatifs aux diverses mises à l'enquête ainsi qu'aux dossiers de minime importance et aux activités de la police des constructions qui en découlent.
- Poursuite du traitement du projet d'initiative communale "Pour une planification des installations de communication mobile à Etagnières". Troisième initiative avec recours actuellement ouvert auprès du Tribunal fédéral.
- Audition et traitement des dossiers de naturalisation soumis par le Canton auprès de la Commune (*quatre dossiers en 2025*).
- Analyse et audit de cybersécurité quant aux procédures et infrastructures informatiques de la Commune avec mise en œuvre de solutions matérielles à l'aide de différents prestataires.
- Suivi du site internet communal.
- Célébration de quatre nonagénaires en 2025.
- E-governance et poursuite des travaux de gestion des archives.
- Travaux des municipaux dans leurs dicastères respectifs et auprès des diverses associations où ils sont impliqués.

Perspectives 2026 :

- Présentation à l'approbation du Conseil communal du Règlement communal sur l'utilisation de systèmes de vidéosurveillance (*séance du 27 mars 2026*).
- Présentation à l'approbation du Conseil communal de l'ajustement du bilan pour le passage au nouveau plan comptable harmonisé MCH2 (*séance du 27 mars 2026*).
- Elections au printemps 2026 pour le renouvellement des membres de l'Exécutif et du Législatif pour la législature 2026 – 2031.
- Travaux de rénovation énergétique de l'immeuble communal de la Rue du Bourg 1.
- Travaux de rénovation de divers tronçons de chemins d'améliorations foncières.
- Travaux d'aménagement en vue d'améliorer les sécurités piétonnière et routière au sein de la localité.
- Travaux d'entretien des infrastructures des cuisines de la salle du collège et de la salle de l'Etang.
- Poursuite des travaux d'études pour la finalisation plan d'affectation "Etang-Est" sur le secteur de la nouvelle gare et de la zone du Parking de la salle de l'Etang permettant de finaliser le PA jusqu'à sa validation par le Conseil communal puis sa ratification par le Conseil d'Etat.
- Poursuite des travaux d'études, en partenariat avec la DGMR, relatifs à la requalification de la RC401 entre Assens et Cheseaux avec les enjeux qui définiront la mobilité du futur au centre de notre village.
- Reprise en continuité des études du plan d'affection "Etang-Est" des travaux relatifs à la révision du Plan d'affectation communal et du Règlement de police des constructions.
- Poursuite, en collaboration avec le LEB et la DGMR, des travaux relatifs à l'étude du centre de la localité au regard de la mise en souterrain de la gare du LEB avec la création d'une nouvelle gare.
- Poursuite des travaux d'études, en collaboration avec la Commune d'Assens, pour l'extension potentielle des infrastructures du centre sportif.

- Poursuite des travaux d'études, en collaboration avec la Commune d'Assens et la Paroisse St-Germain d'Assens, pour les travaux de restauration de l'Eglise catholique d'Assens.
- Travaux en relation avec les diverses mises à l'enquête et les dossiers de minime importance.
- Mise en route des travaux relatifs à la réalisation d'un PECC (*Plan Energie et Climat communal*).
- Poursuite des travaux d'étude et d'analyses, en collaboration avec les différents prestataires, en vue de la potentielle mise en place d'un réseau de chauffage à distance au sein de la commune.
- Poursuite des travaux d'audit et de mesures correctives de cybersécurité quant aux procédures et infrastructures informatiques et télématiques de la Commune.
- Célébration de cinq nonagénaires de notre commune en 2026.
- E-governance et poursuite des travaux de gestion des archives.
- Travaux des municipaux dans leurs dicastères respectifs et auprès des diverses associations où ils sont impliqués.

11.g) Vœux de la Municipalité par M. Pascal Favre.

Pour terminer, M. le Syndic souhaite les bons vœux, de fin de cette année et pour la nouvelle année, de la Municipalité à toutes les conseillères communales et à tous les conseillers communaux ainsi qu'à leur famille.

12. Divers et propositions individuelles.

M. Delmonico relève que lors de l'audit sur l'informatique, la Commission informatique a été oubliée.

M. Pascal Favre, Syndic : la Commission informatique n'a pas été oubliée mais il s'agissait plutôt de travaux avec un prestataire et, c'est dans ce sens que l'on parle d'audit. Le travail du prestataire était relatif aux pratiques des utilisateurs administratifs.

Au nom de tous les membres du Conseil communal, M. Ph. Isaaz retourne les bons vœux du Conseil à la Municipalité et leur souhaite bon courage pour les travaux à effectuer durant l'année 2026.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente rappelle également, aux conseillères et conseillers, les dates des séances 2026 qui figurent également sur la convocation à cette séance afin que chacun puisse les agender et qui sont :

- le jeudi 26 mars 2026 à 20h.00
- le jeudi 18 juin 2026 à 20h.00
- le jeudi 08 octobre 2026 à 20h.00
- le jeudi 10 décembre 2026 à **19h.00**

Elle rappelle également que suite à la sécurisation informatique de l'administration communale, la nouvelle adresse mail du secrétariat du Conseil communal est :

secretaire.conseil@etagnieres.ch

A 21h.04, Madame la Présidente clôt la séance en souhaitant également ses bons vœux ainsi que ceux du Bureau à tout un chacun et invite les Conseillères et Conseillers à ranger la salle puis à se déplacer dans le hall de la salle de l'Etang pour la traditionnelle partie récréative de fin d'année. Celle-ci est organisée par votre Bureau et le repas (*fondue chinoise boeuf-poulet*), appretté par Caquelon en fête de Morrens.

Madame la Présidente :

Laurence Vuichard Isaaz

le Secrétaire :

Bernard Cherpit